

Commune de Genolier

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 2 juillet 2014

PREAVIS N° 49/2014

concernant une demande de crédit de **Frs 27'000.-**
TTC pour financer divers travaux de réfection de
routes et chemins communaux

Délégués communaux

Municipal Gérald Girardet
Syndique Florence Rattaz

Commissions chargées de l'étude du préavis

Commission routes et domaines
Commission des finances

Préambule

Plusieurs hivers particulièrement rigoureux et/ou très humides ont contribué à la détérioration de nos routes et chemins. Nous avons constaté que de nombreuses fissures et des zones fortement faïencées sont apparues ces derniers temps.

Les tronçons de chemins et routes qui ont été assainis sous le crédit du préavis 136/2009 dont les travaux ont été terminés en 2011, ne sont pas concernés (Chemins Sous-la Ville, le haut de la Combe aux Lièvres, divers tronçons Route de Châtel et Route de la Colonie).

Solution proposée

Les fissures seront traitées par nettoyage à la lance thermique et coulage d'une masse de bitume à chaud puis sablage. Les zones les plus fortement faïencées seront traitées par reflachage avec émulsion de bitume et sablage.

Coût de l'opération

Deux offres ont été demandées pour ces travaux, celle que la Municipalité a retenu est la moins disante et ce présente comme suit :

Route de Duillier :	Fr 1'980.-
Route de Coinsins :	Fr 3'710.-
Route de la Cézille :	Fr 990.-
Route de la Gare :	Fr 825.-
Route de Trélex :	Fr 1'155.-
Route de Châtel y compris Colonie :	Fr 6'600.-
Gravillonnage :	Fr 5'600.-
Installation des chantiers (fissures et gravillonnage)	Fr 3'000.-
Total hors TVA :	Fr 23'860.-
Rabais 3% :	-Fr 716.-
Total 2 Hors TVA	Fr 23'144.-
Divers et imprévus	Fr 1'856.-
Total net Hors TVA :	Fr 25'000.-
TVA 8% :	Fr 2'000.-
Total TTC :	Fr 27'000.-

Financement

Le financement est assuré par la trésorerie courante de la commune avec amortissement direct dans l'année en court.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Genolier

Vu	le préavis No 49/2014 concernant une demande de crédit de Frs 27'000.- TTC pour financer divers travaux de réfection de routes et chemins communaux
Vu	les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis
Ouï	les conclusions des rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet
Attendu	que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour

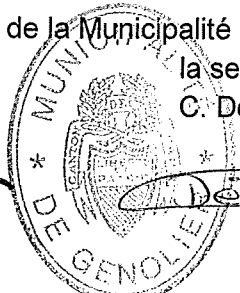
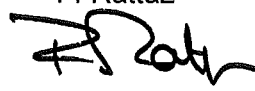
Décide :

- 1) Un crédit d'un montant de Frs 27'000.-- TTC est accordé à la Municipalité
- 2) Le financement est assuré par la trésorerie courante de la commune avec amortissement direct dans l'année en court.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} juillet 2014 pour être soumis à l'approbation du conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :	la secrétaire :
F. Rattaz	C. Deléderray



Annexes : Devis pour les commissions uniquement